

V 1.00

Février 2019

Présentation

L'ANESM décrit dans ses recommandations de bonnes pratiques les indicateurs permettant de rédiger l'évaluation interne de l'établissement.

Les résultats de cette évaluation sont transmis tous les 5 ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation ou lors de la révision de leur contrat pour les ESSMS qui ont conclu un contrat pluriannuel.

L'objectif de cette recommandation est de fournir des repères aux professionnels des Ehpad chargés de conduire ou de participer aux démarches d'évaluation interne

Ces indicateurs étant compliqués à calculer, Médicelite vous propose de le faire à votre place.

Référence :

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2835560/fr/l-evaluation-interne-reperes-pour-les-etablissements-d-hebergement-pour-personnes-agees-dependantes

Document de référence :

https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-03/anesm_evaluation_interne_web3.pdf

Calcul des indicateurs

Ces indicateurs sont proposés dans le menu Gestion/Indicateurs de suivi ANESM

L'étude s'effectue à une date précise. Il est possible de sélectionner le type de résidents de l'établissement : Permanents, temporaires ou accueil de jour. Les patients présents au jour de l'étude (qu'ils soient hospitalisés ou pas le jour de l'étude) seront comptabilisés.

Evidemment, le calcul est effectué en fonction des saisies correctes et régulières des équipes soignantes. En particulier les GIR, les contentions, les tests de douleur, les fiches de chute, le suivi des escarres, les pesées, le NPI/ES et les DLU/FLU

Les indicateurs sont donnés en ratio (A/B) et en pourcentage. C'est ce dernier qui doit être noté.

Taux de contention passive (Axe 1 – Thème 1)

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de résidents côtés A ou B à transfert et/ou déplacement intérieur (GIR) et ayant une contention passive}}{\text{Nombre de résidents côtés A ou B à transfert et/ou déplacement intérieur (GIR)}}$$

Le calcul est effectué à la date de l'étude (calcul du GIR à la date et contention passive à la date)

Attention, cela ne concerne pas tous les résidents

Taux d'évaluation de la douleur (Axe 2 – Thème 1)

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de résidents pour lesquels une mesure positive de la douleur a été effectuée}}{\text{Nombre de résidents inclus dans l'enquête}}$$

Les tests de douleurs doivent être renseignés (au moins un test positif dans les 3 mois qui précèdent l'étude). AU moins une échelle numérique, ou Doloplus, ou Algoplus, ou DN4 ou ECPA)

Taux de résidents ayant chuté (Axe 2 – Thème 2)

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de résidents ayant chuté au moins une fois en 12 mois}}{\text{Nombre de résidents inclus dans l'enquête}}$$

Les fiches de chute sont comptabilisées dans l'année qui précède l'étude

Taux d'escarres acquises dans l'Ehpad (Axe 2 Thème 3)

Calcul :

$$\frac{\text{Taux d'escarres acquises dans l'EHPAD}}{\text{Nombre de résidents inclus dans l'enquête}}$$

Les escarres ou plaies sont comptabilisées si elles sont renseignées « Acquises à la résidence » dans la case prévue à cet effet.

Taux de résidents pesés une fois par mois (Axe 2 – Thème 4)

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de résidents ayant eu 1 à 3 pesées dans le trimestre}}{\text{Nombre de résidents inclus dans l'enquête}}$$

Les pesées sont effectuées dans la prise des paramètres par les soignants.

Taux d'évaluations troubles de l'humeur et du comportement (Axe 2 – Thème 5)

Calcul :

Nombre de résidents ayant une mesure de trouble (NPI/ES)

Nombre de résidents inclus dans l'enquête

Nombre de résidents pour lesquels, il existe au moins un résultat de mesure des troubles de l'humeur/comportement avec une échelle dans le dossier du résident ne présentant pas de trouble de ce type ou au moins deux résultats de mesure des troubles de l'humeur/comportement avec une échelle dans le dossier du résident présentant ce type de trouble

Seul le test NPI/ES est pris en compte (cf page 53 du document de référence de l'ANESM et plan Alzheimer et HAS)

Les tests NPI/ES sont comptabilisés s'ils ont moins d'un an à la date de l'étude et pour lesquels (Fréquence x gravité) est positive

Taux d'hospitalisation en urgence (Axe 2 – Thème 7)

Calcul :

Nombre de résidents ayant été hospitalisés en urgence au cours des 12 derniers mois

Nombre de résidents inclus dans l'enquête

Le calcul est effectué sur les dates de DLU déclarés. Attention, si les DLU sont rédigés à l'avance et imprimés dans date, ils ne sont pas pris en compte. D'où l'intérêt de donner accès à cette fonction aux équipes de nuit.